



## Contrat de service

-----  
Par Mapau

bonjour,

Mon contrat de télésurveillance de propriété se termine en juin, cela a été acté par le prestataire. Mais nous avons un différent sur l'appréciation des termes suivants.

Pourriez vous me dire donc s'il y a une différence entre "date d'échéance" et "délai de paiement"

Merci de votre réponse.

-----  
Par jury34

Bonjour,

La date d'échéance est la date butoire et le délai de paiement est le délai pendant lequel on peut payer.

Cordialement